

# SYMP'ACTU

## L'actualité du Pays du Calaisis

### Edito M. Delalin, Président

« Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues,

Tout d'abord, je vous souhaite une excellente année 2024 ! Mes vœux font la priorité à la paix, à la sécurité et au bien-être de tous.

Lors de notre Conseil Syndical du 19 décembre 2023, la prescription de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) a été actée.

Sans nier les réalités spécifiques à notre territoire de polder, nous aurons prochainement la tâche de construire collectivement le nouveau schéma d'aménagement du territoire qui pourra, entre autres, intégrer les mesures d'adaptation à mettre en œuvre face aux problématiques d'inondations.

Pour éviter leurs conséquences ou du moins les atténuer, il est nécessaire d'anticiper et d'agir ! Les élus sont les chefs d'orchestre de toute une série d'actions pour ne pas aggraver le problème et adapter le territoire à ce risque.

Ainsi, la révision de notre SCoT est une opportunité forte ! Nous avons moins de trois ans pour réussir à intégrer les objectifs de la loi, changer de paradigme en termes d'aménagements et adapter, protéger notre bassin de vie.

Si nous devons imaginer autrement nos habitats, nos installations, nos déplacements, parce que la loi et les conséquences du changement climatique nous y obligent, alors c'est également l'occasion de construire les fondations de la sécurité hydrologique de notre territoire.

Dès le mois d'avril 2024, je vous proposerai l'organisation de nos concertations. Nous serons accompagnés par des experts pour mener à bien cette ambition qui je l'espère sera partagée !

Bonne lecture ! »



## Sommaire

**2** **Urbanisme** : la révision du SCoT est lancée.

**3-4** **Énergie** : bilan ACTEE 2 et étude de planification énergétique.

**5** **RÉGAL** : le réseau prend ses marques aux côtés des acteurs.

**5** **LEADER** : le programme 2023 - 2027.

**6** **Actualité ADEME** : invitation réseau «Transition écologique et énergétique».

**6** **Agenda / contacts**.

# Urbanisme

## La révision du SCoT

Lors du Comité Syndical du 19 décembre 2023, la révision du SCoT a été prescrite.

La volonté est de parvenir à adopter un document stratégique modernisé, prenant en compte les évolutions législatives, et partagé par l'ensemble des élus du territoire avant l'échéance fixée au 22 février 2027 par la loi Climat et Résilience.

Pour ce faire, le SyMPaC a décidé, en fin d'année 2023, de faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien la révision de ce document stratégique. L'appel d'offres est en cours. Tout au long de la procédure, un comité de pilotage et des groupes de travail seront mis en place pour assurer un suivi et permettre ainsi une étroite collaboration entre le SyMPaC et les 3 intercommunalités membres.

Un document de présentation ainsi qu'un planning prévisionnel a été transmis aux EPCI afin de

### Ne manquez pas les prochaines rencontres !

Retenez la date de la 5<sup>ème</sup> rencontre du SCoT du Pays du Calais :

**mardi 26 mars 2024  
à 18h00.**

vous informer des modalités de la révision. Pour information, trois décrets sont venus compléter le cadre réglementaire de la loi Climat et Résilience en date du 27 novembre 2023. (voir encadré ci-dessous).

Ceux-ci précisent la nomenclature de l'artificialisation, le contenu du rapport local de suivi de l'artificialisation, la création d'une commission de conciliation, les critères de territorialisation et de mutualisation des projets dans les documents régionaux ainsi que le nouveau cadre de la conférence de gouvernance de l'artificialisation des sols.

Top départ : avril 2024 !



Phasage du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

## Un MOOC dédié à la sobriété foncière

Vous cherchez à comprendre ce qui est en jeu avec la sobriété foncière? Vous cherchez des solutions concrètes pour lutter contre l'artificialisation et préserver les sols dans votre territoire ? Le Cerdd a pensé à vous !

**Rendez-vous en mars 2024** pour suivre une formation en ligne « Sobriété foncière : mon territoire en action ! »

Inscription à partir de février. Plus d'infos : [suivez le lien !](#)



## Nouveaux décrets

Pour plus d'informations sur les trois nouveaux décrets, la Fédération des SCoT a diffusé l'ensemble des éléments dans son InfoFlash de novembre 2023.

Pour les consulter, rendez-vous sur le site [www.pays-du-calais.fr](http://www.pays-du-calais.fr).

# Énergie :

## ACTEE 2 : faisons le bilan !

L'AMI SEQUOIA 2 (ACTEE 2) a permis d'amorcer un accompagnement spécifique à l'échelle du Pays du Calais. Les résultats sont plus que satisfaisants.

Plus de 100 audits énergétiques préalables à la rénovation des bâtiments communaux ont été réalisés, permettant l'écriture d'une stratégie de rénovation dans le cadre du décret Éco Énergie Tertiaire (ETT).

L'accompagnement de 4 communes dans l'acquisition de sous-compteurs électriques et gaz afin d'identifier précisément la consommation énergétique de certains bâtiments.

Une enveloppe complémentaire de près de 90 000 € a été obtenue pour accompagner les études de maîtrise d'œuvre engagées par les communes adhérentes au dispositif à la suite de la réalisation d'un audit énergétique cofinancé jusqu'à 80 %.

Contact : [leo.bauvois@fde62.fr](mailto:leo.bauvois@fde62.fr)

### EN CHIFFRES

**50 000**

C'est le nombre d'habitants du périmètre regroupant les communes accompagnées par l'économe de flux.

**+ de 100**

Audits préalables à la rénovation énergétique des bâtiments communaux ont été réalisés.

**90 000 €**

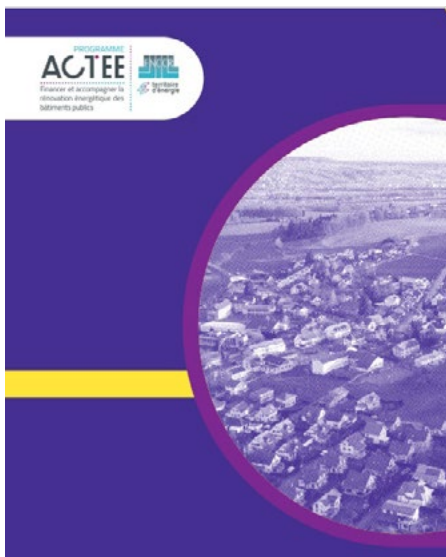
C'est le montant de l'enveloppe complémentaire obtenue pour accompagner les études de maîtrise d'œuvre.

**+ de 50**

Capteurs de CO<sub>2</sub> installés grâce à un accompagnement financier, garantissant la qualité de l'air intérieur dans les ERP accueillant du jeune public.



## Candidature du SyMPaC au programme ACTEE +



A l'occasion du Fonds CHÈNE saison 2, le SyMPaC a déposé sa candidature au programme ACTEE +.

Celle-ci marque une nouvelle étape dans l'engagement d'actions ambitieuses sur l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires du territoire.

L'objectif du Fonds CHÈNE est de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique de leur patrimoine.

Des ressources financières\*, humaines, techniques et juridiques, seront apportées aux collectivités territoriales.

\*Aides financières sur les axes suivants :

Outils de suivi et de mesure, études techniques, études de maîtrise d'œuvre, Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et autres prestations intellectuelles.

# Suite du volet énergie :

CCRt : un dispositif d'accompagnement technique et financier pour vous accompagner dans vos projets de production de chaleur renouvelable.



Lancement de l'EPE, 27 novembre 2023 à Recques-sur-Hem

Le SyMPac a mandaté les bureaux d'étude AKAJOULE et AUXILIA pour réaliser une étude de planification énergétique (EPE) harmonisée à l'échelle du Pays du Calais et préfigurer la candidature à l'AMI "contrat de chaleur thermique renouvelable" (CCRt) de l'ADEME.

Le lancement de cette étude de 18 mois a été marqué par la tenue d'un atelier au sein de la commune de Recques-sur-Hem, le 27 novembre 2023, durant lequel une quarantaine de participants a pu visiter la chaufferie Biomasse alimentant les bâtiments communaux tels que la salle des fêtes et le groupe scolaire communal, mesurer les enjeux de la chaleur renouvelable et ses différentes filières à l'échelle nationale.

## Un webinaire à destination de tous les porteurs de projets

Face au risque climatique, et à la hausse des prix de l'énergie, nombre d'entreprises et de collectivités s'interrogent sur leurs besoins en chaleur et eau chaude, sur leur approvisionnement et sur les investissements à prévoir.

Le SyMPaC en partenariat avec les chambres consulaires préfigure la mise en place de dispositifs pour vous aider dans cette démarche.

Si vous vous intéressez à la chaleur renouvelable, si vous souhaitez en savoir plus sur les filières concernées, si vous avez un besoin de production

de chauffage ou d'eau chaude sanitaire, et envisagez le renouvellement de vos systèmes, ce webinaire vous apportera des clés de compréhension et des informations concrètes.

 [Lien vers le webinaire : ici](#)

Identifiez-vous en tant que porteur de projet potentiel en répondant au questionnaire suivant : [ici](#) ou en scannant ce QR-Code.



## Séminaires stratégiques

Vous êtes invités à participer à un séminaire stratégique, animé par AUXILIA, afin de définir les scénarios de développement des ENR\* de vos EPCI. (Durée : 2h)

**Lundi 11/03/2024 à 18h00**

Pour les élus de la CCPO

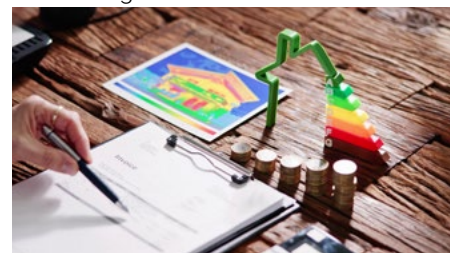
**Mercredi 13/03/2024 à 18h00**

Pour les élus de la CCRA

**Jeudi 14/03/2024 à 18h00**

Pour les élus de GCT&M

\*ENR : Énergies Renouvelables



## Fonds vert 2024

Les candidatures pour le nouveau Fonds Vert 2024 peuvent être déposées par les collectivités jusqu'au 15/12/2024 :

- Aide à la rénovation de l'éclairage public : [plus d'infos ici](#)

- Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics : une réduction minimale de 40% de la consommation finale est désormais exigée (contre 30% auparavant). Il est maintenant aussi possible de financer des travaux d'amélioration du confort d'été (et ce, même s'ils n'engendrent pas d'économies d'énergie) - [plus d'infos ici](#)

- Appui à l'ingénierie : pour aider les collectivités à faire émerger des projets à forte ambition environnementale, il existe une enveloppe dédiée à des prestations d'ingénierie d'animation, de planification ou de stratégie. En matière de rénovation énergétique des bâtiments, cela peut, par exemple, concerner l'appui à la réalisation d'analyses du parc de bâtiments d'une collectivité ou de stratégies immobilières incluant une planification pluriannuelle des actions à réaliser - [plus d'infos ici](#)

# RÉGAL du Pays du Calais

## le Réseau pour Éviter le Gaspillage ALimentaire prend ses marques aux côtés des acteurs

Depuis mai 2023, le REGAL rencontre les acteurs du territoire en lien avec la question du gaspillage alimentaire pour réfléchir ensemble aux solutions envisageables pour réduire notre gaspillage et réaliser des économies.

Chaque EPCI a été consulté au sujet de la collecte des déchets, notamment des biodéchets, pour assurer une cohérence et une bonne structuration des actions.

Le 1er COPIL s'est tenu le 14 novembre et le dynamisme des échanges entre les acteurs a été salué par l'ADEME, promettant une certaine agilité pour l'application de la feuille de route 2023-2026.

Contact : Isabelle TREUTENAERE  
03 21 00 28 84

**Janvier** : atelier gourmet bag durable à destination des restaurateurs du Pays du Calais, coanimé avec le SEVADEC et BAKO Consigne. Participation active d'une dizaine de restaurants pilotes. Prochains ateliers à venir, nous contacter.

**Février** : démarrage d'un accompagnement personnalisé de 4 mois à l'EHPAD d'Ardres, coanimé avec le SEVADEC, pour sensibiliser le personnel et les résidents à la lutte contre le gaspillage.

**Mars** : lancement d'une étude à l'échelle du Pays du Calais pour identifier et quantifier les gisements de gaspillage alimentaire (durée : 11 mois).

**Printemps 2024** : équipement de la première boulangerie pilote avec un broyeur à pain permettant de transformer les restes de pain en nouvelles recettes 100% gourmandes !

### WEBINAIRE DÉDIÉ !

L'ADEME propose un webinaire : «Le gaspillage alimentaire en France en 2024, on en est où?» Le jeudi 29 février 2024 de 16h30 à 17h45.

[Inscrivez-vous gratuitement ici.](#)



29/01 : 1er atelier Gourmet bag durable



## LEADER

Le Conseil Régional des Hauts-de-France a récemment entériné les enveloppes LEADER 2023-2027 des 20 Groupes d'Action Locale (GAL) en charge du déploiement de la mesure LEADER sur le territoire régional.

L'enveloppe allouée au GAL Pays du Calais est destinée à accompagner les porteurs de projets publics et privés du Pays du Calais (hors ville de Calais).

Pour rappel, il s'agit de la seconde programmation LEADER du Pays du Calais.



Chaque dossier déposé est évalué. Les porteurs sont auditionnés par le Comité de Programmation du GAL du Pays du Calais.

Ce dernier a notamment pour objectif de décider du soutien apporté aux projets déposés et de gérer l'enveloppe financière allouée au territoire.

Le prochain Comité de Programmation aura lieu le 25 mars 2024.

Information programme LEADER ou autres fonds européens :  
Charlotte AUBERT - 03 21 00 83 38

## EN CHIFFRES

**1 002 853,34 €**

Montant de l'enveloppe financière allouée au Calais.

**30 000,00 €**

Montant maximum de subvention LEADER par projet.

**11**

demandes d'aides déposées depuis le début du nouveau programme.

# Transition écologique et énergétique

## Invitation de l'ADEME : Participez à un réseau unique d'élus référents « Transition écologique et énergétique » !

### L'objectif ?

- Cibler un ou deux élus volontaires par commune, intercommunalité, et leur donner un accès privilégié aux expertises de l'ADEME.
- Donner les clés de décryptage des actions concrètes à mener sur son territoire.
- Développer les bons réflexes pour répondre au mieux à la demande citoyenne.

**Tout élu (Maire, adjoint, conseiller) peut adhérer gratuitement au réseau.**

Votre adhésion entraîne votre engagement à participer à raison d'une journée par an (mixte présentiel/visio) et de 2H tous les 3 mois (visio) à des temps d'informations, de formations, d'échanges, de retours d'expériences.

[Lien pour vous inscrire ici](#)



## AGENDA

29/02/2024

Webinaire «Le gaspillage alimentaire : on en est où ?»

11/03/2024

Séminaire stratégique sur les ENR à destination des élus de la CCPO

13/03/2024

Séminaire stratégique sur les ENR à destination des élus de la CCRA

14/03/2024

Séminaire stratégique sur les ENR à destination des élus de GCT&M

26/03/2024

5<sup>ème</sup> rencontre du SCoT du Pays du Calais, à 18h00 (lieu à définir)



## CONTACTS

### DIRECTION :

Julie TUEUX - Directrice  
03 21 00 83 36  
julie.tueux@pays-du-calais.fr

### SCoT :

Graziella LEVIS - référente  
03 21 46 66 43  
graziella.levis@pays-du-calais.fr

### ÉNERGIE :

Léo BEAUVOIS - Économe de flux  
07 88 91 10 59  
leo.beauvois@fde62.fr

### RÉGAL :

Isabelle TREUTENAERE - Animatrice  
03 21 00 28 84  
regal@pays-du-calais.fr

### LEADER :

Charlotte AUBERT - Animatrice  
03 21 00 83 38  
charlotte.aubert@pays-du-calais.fr

Valentin CARON - Gestionnaire

03 21 00 83 35  
valentin.caron@pays-du-calais.fr